

Service instructeur
Service des Actions Sportives

9^{ème} **Commission** - N° CG-2012-6-9-1

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2013



LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT

Résumé : Il vous est proposé d'allouer un montant total de 8 314 020 € en Autorisations de programme et de 6 492 000 € en Crédits de Paiement en faveur du sport.



Ces sommes se répartissent de la façon suivante :



- pour la section d'investissement : 7 947 000 € en Autorisations de Programme et 4 012 000 € en Crédits de Paiement.



- pour la section de fonctionnement : 367 020 € en Autorisation d'Engagement et 2 480 000 € en Crédits de Paiement.

Les moyens d'intervention en faveur du sport au titre du Budget Primitif 2013, sont synthétisés dans le tableau en annexe 1 du rapport.

Au total, le budget 2013 du Sport s'élève à **6 492 000 €** en crédits de paiement.

En 2012, le budget s'est élevé à 6 834 836 € en crédits de paiement (BP et DM).

L'engagement du Département en faveur des projets d'équipements sportifs structurants des communes et communautés de communes, tout particulièrement dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie et en faveur du tissu associatif, s'est maintenu malgré un contexte budgétaire tendu.

Pour ce qui concerne l'animation sportive dans le département, la modification des critères de subvention adoptée par l'Assemblée départementale le 14 octobre 2011, a rendu notre politique sportive plus lisible auprès des clubs.

Pour autant, il a été également nécessaire de faire porter l'effort sur ce volet, concrétisé par une diminution des crédits de 4%.

Il vous est présenté ci après le budget primitif des actions sportives pour 2013 que je vous propose de décliner selon les deux axes suivants :

- l'aide à l'**investissement** des collectivités et des associations,
- le soutien au **fonctionnement** et aux actions du mouvement sportif.

I. L'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES ET DES ASSOCIATIONS : UNE ENVELOPPE GLOBALE DE 4 012 000 €

Depuis la mise en œuvre de la territorialisation, la politique sportive en faveur des investissements des communes, regroupements de communes et associations s'articule autour de deux axes d'intervention :

- Le guide des aides
- Les contrats de territoire de vie

Le tableau ci-après vous présente les prévisions budgétaires en investissement pour l'exercice 2013 :

INVESTISSEMENT		
	AP	CP
GUIDE DES AIDES		
AIDES AUX COMMUNES	1 000 000 €	1 138 000 €
AIDES AUX ASSOCIATIONS	150 000 €	168 000 €
TOTAL	1 150 000 €	1 306 000 €
CONTRATS DE TERRITOIRES DE VIE		
AIDES AUX COMMUNES	6 797 000 €	2 706 000 €
AIDES AUX ASSOCIATIONS	0 €	0 €
TOTAL	6 797 000 €	2 706 000 €
TOTAL	7 947 000 €	4 012 000 €

Pour mémoire : Exercice 2012 : **8 774 227 €** **4 251 836 €**

1. LE GUIDE DES AIDES : E211 et E212

Il s'agit des dossiers courants de construction ou de réfection des salles polyvalentes, des salles associatives, des équipements de proximité, des vestiaires douches et des jardins familiaux portés par les communes, les regroupements de communes et les associations.

Pour ces opérations traditionnelles, je vous rappelle que les engagements affectés par la Commission Permanente sur l'ensemble de l'année en cours s'élèvent à 926 244 € soit 52 % des Autorisations de Programme votées au B.P. contre 1 920 000 € en 2011.

Cette diminution se justifie d'une part par la prise en compte dans les Contrats de Territoire de Vie, des projets d'envergure des Collectivités et d'autre part par la réduction de leurs projets d'investissement.

Par ailleurs, il est précisé que l'enveloppe de crédits de paiement de 2 074 500 € attribuée au titre de l'exercice en cours pour satisfaire les demandes de versements des subventions attribuées antérieurement, sera, quant à elle, consommée en totalité d'ici la fin de l'année.

- **programme E211 : projets communaux et intercommunaux**

- **le bilan des programmations antérieures encore ouvertes : 2010, 2011 et 2012 :**

Le montant global des engagements au titre des programmations antérieures à 2013 encore ouverts au 1^{er} décembre 2012 s'élève à 1 077 998 € soit :

- 91 220 € sur le programme 2010
- 396 777 € sur le programme 2011
- 590 001 € sur le programme 2012

Eu égard à la durée de validité des subventions et au rythme de réalisation des opérations, il est nécessaire de prévoir **838 000 €** de crédits de paiements pour la liquidation de ces opérations antérieures. Le solde sera imputé au budget 2014.

- **la présentation de la programmation 2013 :**

Il vous est proposé de prévoir **1 000 000 €** d'autorisations de programme contre 1 600 000 € en 2012.

Elles concernent pour l'essentiel les subventions prévisionnelles examinées par la Commission des Sports et de la Vie Associative (9^{ème} commission) courant 2012 n'ayant pas encore fait l'objet d'une programmation définitive représentant près de 500 000 € de subventions prévisionnelles ainsi que des nouvelles demandes susceptibles d'être introduites en 2013 et évaluées à 500 000 €.

Pour ces nouvelles opérations, il est proposé une inscription de **300 000 €** de crédits de paiement.

- **Programme E212 : Subventions aux associations :**

- **le bilan des programmations antérieures encore ouvertes : 2011 et 2012**

Le montant global des engagements au titre des programmations antérieures à 2013 encore ouverts au 1^{er} décembre 2012 s'élève à 168 623 € soit :

- 61 000 € sur le programme 2011
- 107 623 € sur le programme 2012

Pour mandater ces aides, il est nécessaire de prévoir **98 000 €** de crédits de paiement.

- **la présentation de la programmation 2013 : 150 000 €.**

Il vous est proposé de prévoir 150 000 € d'autorisations de programme contre 200 000 € en 2012.

Cette enveloppe tient compte du montant des opérations examinées en Commissions thématiques en 2012 et non programmées représentant près de 80 000 € de subventions prévisionnelles et d'une évaluation des dossiers en instance pour 2013 à 70 000 €.

Pour ces opérations, une inscription de crédits de paiement de **70 000 €** est sollicitée.

Au total, il vous est proposé au titre du Guide des Aides l'inscription pour 2013 d'une enveloppe d'autorisations de programme de **1 150 000 €** et de crédits de paiement de **1 306 000 €** qui se répartissent comme suit :

	AP	CP
• E 211 :		
Programmes < 2013 :	-	838 000 €
Programme 2013 :	1 000 000 €	300 000 €
	1 000 000 €	1 138 000 €
• E 212 :		
Programmes < 2013 :	-	98 000 €
Programme 2013 :	150 000 €	70 000 €
	150 000 €	168 000 €
TOTAL GENERAL	1 150 000 €	1 306 000 €

2. LES CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE : E215

67 projets d'équipements sportifs et socio-culturels d'envergure ont été inscrits dans les contrats de territoire de vie et représentent **15 497 972 €** de subventions. Cette programmation intègre la révision à mi-parcours adoptée en décembre 2011.

Depuis la mise en œuvre de cette territorialisation et d'ici la fin de l'exercice en cours, nous aurons engagé sur ces opérations 8 701 652 € d'autorisations de programme et mandaté 3 554 485 €.

Le calendrier de démarrage et d'achèvement des différents chantiers de 2013 permet de déterminer les besoins en autorisations de programme et en crédits de paiement de l'exercice selon la ventilation suivante :

- pour les opérations nouvelles :
 - **6 797 000 €** d'autorisations de programme
 - **686 000 €** de crédits de paiement

- pour les opérations déjà programmées :
 - **2 020 000 €** de crédits de paiement

Ces évaluations ont été réalisées avec précision en collaboration étroite avec les animateurs coordonnateurs et les maîtres d'ouvrages concernés.

Dans la mesure où l'ensemble des opérations inscrites dans les Contrats de Territoire de Vie se réalisera, le solde des crédits de paiement à inscrire en 2014 est estimé à 9 237 487 €.

Au total, pour la **section d'investissement**, il vous est proposé l'inscription pour 2013,

- d'une enveloppe globale de **7 947 000 €**, d'Autorisations de Programme
- de **4 012 000 €**, de Crédits de Paiement.

II. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT: UNE ENVELOPPE TOTALE DE 2 480 000 €

Le tableau ci-après présente les inscriptions budgétaires en fonctionnement pour l'exercice 2013.

Le Conseil Général y consacrera un montant total de 2 480 000 € contre 2 583 000 € en 2012 soit une diminution de 4%.

Cette diminution des crédits porte sur les conventions avec les Comités départementaux, les aides aux clubs sportifs, l'encouragement au sport et la vie associative.

Malgré une légère baisse qui sera appliquée sur les subventions forfaitaires des clubs de haut niveau, cette rubrique est la seule qui voit sa dotation augmenter (+ 8,78%) en raison de l'intégration mécanique des clubs des Scorpions de Mulhouse en hockey sur glace et du club de Basket de Pfastatt qui sont montés dans la hiérarchie de leur championnat respectif.

<i>Libellé de la subvention</i>	<i>Crédits de paiement pour le Fonctionnement</i>
CSRA et CREPS	725 000
ANIMATION SPORTIVE COMITES	351 105
ANIMATION SPORTIVE CLUBS	610 000
CLUBS DE HAUT NIVEAU	357 895
ENCOURAGEMENT AU SPORT	406 000
ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET VIE ASSOCIATIVE	30 000
TOTAL	2 480 000 €

Il vous est proposé de consacrer en 2013, une somme de 690 000 € pour le fonctionnement du CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE et 35 000 € pour celui de l'antenne du CREPS installée dans ses locaux.

**LE CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE A MULHOUSE
690 000 €**

Au vu des résultats financiers de 2011 et de l'activité de l'établissement en 2012, les besoins du CSRA en crédits de fonctionnement ont été évalués pour 2013 à **690 000 €**, subvention égale aux deux derniers exercices.

Un rapport spécifique sera proposé à une prochaine Commission Permanente présentant un bilan de l'activité du Centre, individualisant le vote de cette subvention et m'autorisant à signer la convention avec le Centre Sportif Régional Alsace.

**LE FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE DU CREPS MULHOUSE
35 000 €**

L'antenne du CREPS fonctionne depuis mars 2007 avec l'organisation sur place des formations et le suivi de jeunes sportifs de haut niveau.

Pour 2013, je vous propose d'inscrire au budget la somme de **35 000 €** comme l'année dernière.

Un rapport spécifique sera présenté à une prochaine Commission Permanente vous présentant le bilan de l'année 2011/2012 et vous proposant une convention de partenariat financier.

**L'ANIMATION SPORTIVE : LES CONVENTIONS AVEC LES COMITES
DEPARTEMENTAUX
351 105 €**

Je précise que la répartition de ces aides est toujours proposée par le Conseil Départemental des Sports, puis fait l'objet de rapports détaillés à la Commission Permanente au courant de l'année 2013.

Il s'agit des aides aux 63 comités départementaux pour leur fonctionnement, leurs frais d'organisation, leurs actions d'animation sportive, ainsi que pour les conventions de partenariat signées avec 20 d'entre eux.

Il vous est proposé de reconduire ces aides pour un montant total de 351 105 € qui sera réparti en cours d'année par la Commission Permanente sur la proposition du Conseil Départemental des Sports.

J'ajoute que dans le cadre du partenariat avec les comités départementaux, la Commission Permanente devra également se prononcer en 2013, sur le renouvellement des conventions avec les comités départementaux de Badminton, Basket, Cyclisme, Gymnastique, Handball, Échecs, Judo, Lutte, Montagne et Escalade, Natation, Ski, Tennis de Table et Volley-ball.

Pour ces 13 conventions dont la durée est de 2 ans, il vous est demandé d'inscrire en 2013, une Autorisation d'Engagement de **367 020 €** et les Crédits de Paiement correspondants, à hauteur de **183 510 €**.

**L'ANIMATION SPORTIVE: LES AIDES AUX CLUBS SPORTIFS
610 000 €**

Lors de la séance publique du 14 octobre 2011 rapport N° CG-2011-4-9-1, vous avez validé de nouvelles modalités d'aides aux clubs sportifs et avez donné délégation à la Commission Permanente pour leur application.

Il s'agissait de mettre en place en 2012, un certain nombre de mesures essentiellement techniques préconisées par le Conseil Départemental des Sports avec notamment un formulaire unique de demande de subvention pour :

- regrouper la majorité des subventions aux clubs en une seule subvention par club et par an, sur la base d'un formulaire annuel,
- calculer la subvention selon un barème de points dont la valeur est déterminée par l'enveloppe budgétaire disponible, ce qui élimine le risque de dérapage budgétaire,
- fixer un seuil minimum de subvention à 200 €.

Sur 1117 clubs répertoriés, 881 soit 79 % ont renvoyé le formulaire.

Dans le cadre de cette réforme, 2 nouveaux dispositifs de soutien aux clubs, mieux adaptés à leurs problématiques et besoins actuels ont pu être déployés, à crédits constants :

- Une aide pour la formation des cadres sportifs brevetés nationaux : c'est-à-dire la prise en compte de la professionnalisation des clubs et des entraîneurs, aujourd'hui recherchée par les clubs les plus dynamiques et performants.
En 2012, 24 subventions de 300 € ont pu être attribuées à 27 clubs soit une enveloppe de 7 200 € pour l'obtention en 2011 par un entraîneur, d'un diplôme national,
- Une aide à l'entraînement par des entraîneurs diplômés, en fonction du nombre de jeunes entraînés, valorisant ainsi les clubs à fort effectif de jeunes.
Ainsi en 2012, 34 clubs ont touché un supplément de subvention de 500 à 1 000 € pour une enveloppe globale de 29 000 €.

Les autres effets de la réforme constatés en 2012 sont les suivants :

- 540 clubs de plus de 10 JLS ont vu leur subvention minimale revalorisée, passant de 100 € à 200 €.
- 112 clubs comptant entre 5 et 10 jeunes licenciés, n'ont plus touché la subvention mais dès qu'ils atteindront le seuil de 10, ils pourront percevoir 200 €.
- 229 clubs ont pu toucher en une seule fois, une subvention départementale regroupant plusieurs aides.

Je précise que les communes sont toujours informées des effectifs de leurs clubs et invitées à leur verser une aide au moins équivalente.

En 2012, la somme globale consacrée aux aides aux clubs concernées par la réforme, a été de 612 900 € avec un point à 5 €.

Globalement la transition s'est faite en douceur et en souplesse, les clubs renvoyant leurs formulaires en retard ont tout de même été pris en compte autant que possible.

Pour 2013, il vous est proposé de fixer l'enveloppe des aides aux clubs à **600 000 €** sachant que la variable d'ajustement sera de + ou - 5€ en fonction des demandes réceptionnées.

Une enveloppe spécifique de **10 000 €** est réservée aux déplacements internationaux.

<p>AIDES SPECIFIQUES AUX CLUBS DE HAUT NIVEAU 357 895 €</p>

Les clubs de haut niveau bénéficient de conventions annuelles spécifiques avec le Conseil Général ; il s'agit du Mulhouse Olympic Natation, du Mulhouse Handball Sud Alsace, de l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin et des SR Colmar Football.

Cette liste peut évoluer d'une année sur l'autre en fonction des résultats sportifs obtenus dans les championnats respectifs. Ainsi, pour la saison 2012/2013, 2 clubs entrent dans le haut niveau: le club de hockey sur glace des Scorpions de Mulhouse qui évolue dans la Ligue Magnus, division la plus élevée du Championnat de France et l'ASSM Pfastatt qui vient d'accéder à la N2 du Championnat de France de Basket.

Ces clubs perçoivent en dehors de l'organisation des Mercredis sportifs, des subventions forfaitaires évaluées à 247 895 €.

Ils sont également les organisateurs des Mercredis sportifs du Conseil Général (sauf le MON), réservés aux sports collectifs, avec les clubs de basket du plus haut niveau dans

notre département qui sont, pour la saison 2012/2013, le KABCA, le FCM Basket et donc l'ASSM Pfastatt.

La somme de 110 000 € est réservée à cette action, au lieu de 108 000 € en 2012.

En effet, l'engagement des clubs de haut niveau de sports collectifs pour les Mercredis a été revalorisé en 2012 dans le cadre du partenariat direct avec le Conseil Général au bénéfice des jeunes et de nos clubs locaux. La valeur d'un Mercredi est de 3 500 €.

L'enveloppe totale qu'il vous est proposé d'attribuer au sport de haut niveau en 2013, s'élève à **357 895 €**.

Les détails de ces différentes aides ainsi que les conventions avec les clubs vous seront proposés lors d'une prochaine commission permanente.

ENCOURAGEMENT AU SPORT 406 000 €

Cette rubrique comporte 5 domaines d'intervention :

▪ une provision pour événement sportif:	150 000 €
▪ le Fonds départemental d'aide à l'organisation de manifestations sportives :	120 000 €
▪ les Mercredis de Neige	15 000 €
▪ l'aide au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports:	18 000 €
▪ le soutien au sport scolaire	<u>103 000 €</u>
TOTAL	406 000 €

PROVISION POUR EVENEMENT SPORTIF : 150 000 €.

Dans le présent rapport, il vous est proposé le vote d'une enveloppe de 150 000 € pour soutenir un événement sportif d'envergure.

Dans ce cadre par exemple, la Fédération Française du Sport Automobile - FFSA – a pu bénéficier du soutien du Conseil Général pour l'organisation en Alsace, de la manche française du Championnat du Monde des Rallyes WRC 2010, 2011 et 2012.

La Commission Permanente sera saisie le moment venu des dossiers qui seraient introduits dans ce cadre. A noter la baisse de 30 000 € de cette enveloppe.

LE FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS
SPORTIVES : 120 000 €.

Ce Fonds est destiné à aider les Clubs, les Comités départementaux voire les Ligues ou exceptionnellement des communes qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse notamment en direction des jeunes.

En 2012, la somme de 124 750 € a été consommée au titre de cette rubrique, ce qui a permis de soutenir 92 manifestations.

Pour 2013, il vous est proposé de reconduire ce soutien en votant un crédit de **120 000 €** dont la répartition en cours d'année est confiée à la Commission Permanente.

Les comités départementaux sportifs seront consultés pour avis en début d'année pour connaître leurs priorités.

LES MERCREDIS DE NEIGE : 15 000 €

Mise en place en 1982, cette intervention est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes.

Comme en 2012, il vous est proposé de réserver cette aide aux seuls collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien.

En revanche, il est demandé aux organisateurs des Mercredis de Neige, de revenir à l'esprit qui avait conduit, à l'origine, à leur mise en place, et leur rappeler que l'aide départementale est destinée aux sorties de découverte et d'apprentissage du ski pour les plus jeunes.

Les entraînements ou les perfectionnements de jeunes skieurs déjà confirmés n'entrent pas dans ce dispositif.

Les demandes d'aides adressés au Département par les clubs de ski et les collèges seront, après instruction de nos services, présentées au Président du Comité Départemental de Ski, à qui il sera demandé de valider les dossiers en adéquation avec les critères arrêtés par le Conseil Général et rappelés plus haut.

L'enveloppe prévue pour cette action en 2013, s'élève à **15 000 €** (contre 20 000 € en 2012).

LE FONCTIONNEMENT DE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES SPORTS : 18 000 €.

Il vous est proposé d'accorder une aide de **18 000 €** pour le fonctionnement propre du Conseil Départemental des Sports.

Le Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du CDS pour 2011 est joint au rapport. Je vous prie d'en prendre acte.

LE SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE : 103 000 €.

3 associations sont soutenues dans cette rubrique :

- L'USEP, concernant le sport à l'école primaire, il vous est proposé l'attribution d'une subvention forfaitaire annuelle de **24 000 €** pour 2013.
- Le Cercle de Voile de Mulhouse organise des classes de voile pour les scolaires sur le plan d'eau de REININGUE. La subvention qui pourrait lui être accordée dans ce cadre s'élève à **29 000 €**. Cette somme entraîne de fait la réduction du nombre de journées/élèves pris en compte.
- L'UNSS, concerne les associations sportives des collèges exclusivement, et bénéficie de plusieurs aides : aide au fonctionnement du service départemental, l'aide aux déplacements en championnats de France, l'organisation du Pass'sport Aventure des Collèges et l'aide à la licence.

Il vous est proposé d'attribuer un forfait de **50 000 €** pour couvrir l'ensemble de ces actions.

Le soutien au sport scolaire s'élève globalement pour 2013 à **103 000 €** contre 113 429 € en 2012.

LA VIE ASSOCIATIVE 30 000 €
--

Il s'agit de l'octroi de bourses après l'obtention du BAFA ou du BAFD pour 20 000 €, et du partenariat avec les associations de soutien à la Vie Associative, l'Union Départementale du Bénévolat Associatif, et Archimène pour lesquelles une enveloppe de 10 000 € vous est proposée.

LES BOURSES AUX TITULAIRES DU BAFA/ BAFD : 20 000 €

Une bourse départementale peut être allouée aux jeunes haut-rhinois qui en font la demande après qu'ils aient obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD) de centre de vacances et de loisirs.

C'est la Commission Permanente qui est chargée de la répartition de cette enveloppe.

En 2012, 181 bourses BAFA et 1 BAFD ont été allouées pour un montant total de 18 300 €.

Le montant de la bourse départementale est de 100 € pour un BAFA et 200 € pour un BAFD.

L'enveloppe proposée pour 2013 s'élève à **20 000 €**.

LE SOUTIEN À L'UDBA ET ARCHIMENE : 10 000 €

Dans le cadre du développement du soutien départemental à la vie associative, le Département s'est engagé dans l'aide au fonctionnement des CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles).

Le CRIB est un label ministériel délivré depuis 2003 à l'association ARCHIMENE et depuis 2008 à l'UDBA par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

La mission de ces CRIB est d'apporter gratuitement aux associations, informations, expertises et accompagnement en matière administrative, comptable, juridique afin de soutenir les dirigeants bénévoles et leur permettre de se recentrer sur l'animation de leur association dans un contexte sécurisé.

Dans le Haut-Rhin, le mode de fonctionnement des deux CRIB est principalement fonction de l'implantation géographique des 2 structures : l'UDBA pour les associations du sud du département, ARCHIMENE pour celles du nord ; cette répartition est pondérée par les spécificités de chacune de ces associations : ARCHIMENE étant plus centrée sur les

associations sportives et les questions liées à l'emploi, UDBA fédérant plutôt les petites associations dans des domaines très variés.

Pour 2013, il vous est proposé de réduire notre intervention à la seule prise en compte des CRIB.

L'aide spécifique dont bénéficiait l'UDBA depuis de longues années, pour l'organisation de formations à destination des bénévoles associatifs, qui s'élevait à 10 000 € par an, sera ainsi supprimée sachant que l'État et la Région ont chacun mis en place des dispositifs pour la formation des bénévoles.

Il vous est proposé de voter une enveloppe globale de 10 000 € à répartir à égalité entre les 2 associations soit 5 000 € à chacune pour le fonctionnement de leur CRIB

En conclusion de ce rapport, je vous propose :

- d'adopter les crédits qui vous ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive prévues dans le rapport,
- d'autoriser les inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent en ANNEXE.
 - Autorisations de Programme nouvelles : 7 947 000 €
 - Autorisations d'Engagement nouvelles : 367 020 €

 - Crédits de paiement sur la section d'investissement: 4 012 000 €
 - Crédits de paiement sur la section de fonctionnement : 2 480 000 €
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport, à savoir:
 - la programmation des subventions d'investissement aux Communes, aux regroupements de Communes et aux Associations,
 - le fonctionnement au Centre Sportif Régional Alsace,
 - le fonctionnement de l'antenne du CREPS
 - le soutien à l'animation sportive des comités dont l'examen du renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux sportifs,
 - l'animation sportive des clubs
 - l'aide aux clubs de haut niveau
 - l'encouragement au sport,
 - l'animation socio-éducative et la vie associative.
- de prendre acte du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 22 septembre 2012 portant sur l'activité de l'année 2011.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

BUDGET 2013

ANNEXE AU RAPPORT BP 2013

N° DU PROG	LIBELLE DU PROGRAMME	CODE	IMPUTATION	AP/AE	CP
INVESTISSEMENT: EQUIPEMENTS SPORTIFS DES COMMUNES ET ASSOCIATIONS					
NOUVEAUX PROGRAMMES 2013					
E211	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX COMMUNES	2482	204-32-204142	1 000 000	300 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ASSOCIATIONS ET TIERS	2492	204-32-20422	150 000	70 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	2492	204-32-204182	-	-
E215	EQUIPEMENTS SPORTIFS - CTV	3504	204-32-204142 et 20422	6 797 000	686 000
	TOTAL			7 947 000	1 056 000
PROGRAMMES ANTERIEURS					
E211	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX COMMUNES	2482	204-32-20414		838 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ASSOCIATIONS ET TIERS	2492	204-32-2042		98 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	2492	204-32-20418		-
E215	EQUIPEMENTS SPORTIFS - CTV	3504	204-32-20414 et 2042	-	2 020 000
	TOTAL			-	2 956 000
TOTAL EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT				7 947 000	4 012 000
SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF					
CSRA ET CREPS				-	725 000
E732	CSRA	255711	65-32-6574		690 000
E732	CREPS	255712	65-32-65737		35 000
ANIMATION SPORTIVE: CONVENTIONS AVEC LES CD				367 020	351 105
E832	CONVENTIONS CD AE 2013	2558	65-32-6574	367 020	183 510
E832	CONVENTIONS CD AE 2012	2558	65-32-6574		80 980
E732	FONCTIONNEMENT DES COMITES	25573	65-32-6574		86 615
ANIMATION SPORTIVE: AIDES AUX CLUBS SPORTIFS					610 000
E732	AIDES AUX CLUBS	25574	65-32-6574		600 000
E732	COMPETITIONS INTERNATIONALES	25574	65-32-6574		10 000
AIDES SPECIFIQUES CLUBS DE HAUT NIVEAU					357 895
E732	SPORT DE HAUT NIVEAU	25574	65-32-6574		357 895
ENCOURAGEMENT AU SPORT					406 000
E732	PROVISION POUR EVENEMENT	25577	65-32-6574		150 000
E732	FONDS POUR LES MANIFESTATIONS	25571	65-32-6574		120 000
E732	FONDS POUR LES MANIFESTATIONS	25571	65-32-65737		-
E732	MERCREDIS DE NEIGE	255716	65-32-6574		15 000
E732	MERCREDIS DE NEIGE	255716	65-32-65737		-
E732	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS	25572	65-32-6574		18 000
E732	SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE	25579	65-32-6574		103 000
VIE ASSOCIATIVE					30 000
E632	BAFA ET BAFD	2556	65-30-6513		20 000
E732	VIE ASSOCIATIVE	25570	65-30-6574		10 000
TOTAL EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				367 020	2 480 000
TOTAL POLITIQUE SPORTIVE			TOTAL AP/AE	8 314 020 €	
			TOTAL CP		6 492 000 €